

Mise en ligne : 17 juin 2017.
Dernière modification : 29 janvier 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

SECTEUR MAROCAIN D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE (1927-1931)

S.A., 1927.

SECTEUR MAROCAIN D'ÉCLAIRAGE & DE FORCE

SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 1.250.000 francs
divisé en 12.500 actions de 100 francs chacune.

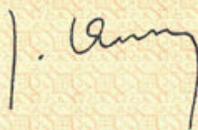
*Statuts déposés en l'étude de M^e JOSSET, notaire à Paris
le 8 juillet 1927.*

SIÈGE SOCIAL à PARIS

Action de 100 Francs au porteur
N° 04,780

Paris, le 1^{er} Août 1927.

Un Administrateur,



Un Administrateur,



Droit de timbre acquitté par abonnement. Avis d'autorisation inséré au Journal Officiel du 25 Septembre 1927.

10008 IMP. PRIEUR ET DUBOIS ET C^{ie}, PUTEAUX

Coll. Peter Seidel

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

Secteur marocain d'éclairage et de force

S.A. au capital de 1.250.000 fr.

divisé en 12.500 act. de 100 fr. chacune.

Statuts déposés en l'étude de M^e Josset, notaire à Paris, le 8 juillet 1927

Siège social à Paris
ACTION DE 100 FR. AU PORTEUR
Paris, le 1^{er} août 1927.
Un administrateur (à gauche) : ?
Un administrateur (à droite) : ?
Droit de timbre acquitté par abonnement.
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 25 septembre 1927
Impr. Prieur et Dubois et Cie, Puteaux.

Secteur marocain d'éclairage et de force
(*La Journée industrielle*, 27 mai 1928)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 25 mai, a autorisé le conseil à porter le capital de 1 million 250.000 fr. à 4 millions par émission à 122 fr. 60 de 27.600 actions de 100 francs.

Secteur marocain d'éclairage et de force
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 31 juillet 1928)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 30 juillet, a rendu définitive l'augmentation du capital porté de 1.250.000 fr. à 4 millions par l'émission de 27.500 actions de 100 francs.

(*Archives commerciales de la France*, 17 août 1928)

PARIS. — Modification, — Soc. dite SECTEUR MAROCAIN D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE, 12, Georges-Berger. — Capital porté de 1.250.000 francs à 4 millions de francs. — 30 juillet 1928 — *Gazette du Palais*.

Publicité
(*La Terre marocaine*, 1^{er} décembre 1928)

SMEF
Secteur marocain d'éclairage et de force
Société anonyme au capital de 4.000.000 de francs
Siège social : 7, rue Scribe. PARIS (IX^e)
224-230, avenue du Général-Drude
CASABLANCA
Adresse télégraphique : SEMECFO
Téléphone:2712

Agents généraux pour le Maroc de
Allgemeine Elektrizitaets Gesellschaft, de Berlin
AEG

Tout le matériel concernant la production, la distribution, l'utilisation de l'énergie électrique.

Orenstein et Koppel, de Berlin
O&K
Voies fixes et portatives, matériel roulant, locomotives, dragues, grues, excavateurs,
etc.

A. Borsig-Hall, Berlin-Tugel- Furstenvvalde
BORSIG
Pompes pour tous débits et hauteurs manométriques — Pompes « Mammouth »
pour puits profonds — Compresseurs à air
Pompes à vide — Installations de dépoussiérage — Pompes « Kobra » d'épuisement.

Moteurs Diesel, semi-Diesel et à gaz pauvre
Matériel de concassage pour tous produits. Matériel pour entrepreneurs et travaux
publics. Rouleaux compresseurs.
Bétonnières. Matériel pour briquetteries
Machines-outils de toutes capacités. Machines à bois pour menuiserie et ébénisterie.

ÉTUDES ET DEVIS SUR DEMANDE

(Archives commerciales de la France, 26 octobre 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. dite SECTEUR MAROCAIN D'ÉCLAIRAGE ET DE
FORCE, 12, Georges-Berger. — Transfert du siège, 7, Scribe. — 3 oct. 1928. —
Journ. Spéc. Soc. (pub. du 19 oct. 1928).

Secteur marocain d'éclairage et de force
(La Cote de la Bourse et de la banque, 14 décembre 1928)

Les actionnaires de cette société ont jusqu'au 17 courant pour faire valoir leurs droits
dans la souscription aux 60.000 actions nouvelles, émises à 127 fr. 50, contre remise du
coupon n° 3, aux guichets de la Société Financière et Foncière, 8, boulevard
Malesherbes. Un dividende de 5 fr. est actuellement en paiement sur les actions
anciennes contre coupon n° 2.

Augmentation de capital
(Le Mercure africain, 25 décembre 1928)

LE SECTEUR MAROCAIN D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE va procéder incessamment à
l'émission de 60.000 actions nouvelles de 100 francs, émises à 127 fr. 50, en vue de
porter le capital à 10 millions de francs.

(Archives commerciales de la France, 8 février 1929)

PARIS. — Modification. — Soc, dite SECTEUR MAROCAIN d'ÉCLAIRAGE et de FORCE, 7, Scribe. — Capital porté de 6.000.000 fr. à 10.000.000 fr. — 4 janv. 1929. — *Gazette du Palais*.

(Archives commerciales de la France, 11 juin 1929)

PARIS. — Modification. — Soc. dite SECTEUR MAROCAIN D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE, 7, Scribe. — Capital porté de 10.000.000 fr. à 15.000.000 fr. — 11 mai 1929. — *Gazette du Palais*.



Coll. Peter Seidel
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf
Secteur marocain d'éclairage et de force
S.A. au capital de 15.000.000 fr.
divisé en 150.000 act. de 100 fr. chacune.

Statuts déposés en l'étude de Me Josset, notaire à Paris, le 8 juillet 1927

Siège social à Paris

ACTION DE 100 FR. AU PORTEUR

Paris, le 1^{er} août 1927.

Un administrateur : ?

Par délégation du conseil d'administration : ?

Impr. Lang, Blanchong et Cie, 30, rue du Poteau, Paris

(Archives commerciales de la France, 9 juin 1930)

PARIS. — Modification. — Société dite SECTEUR MAROCAIN D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE, 7, Scribe. — Transfert du siège, 42, Pasquier. — 8 mai 1930. — *Gazette du Palais*.

(Archives commerciales de la France, 12 septembre 1930)

PARIS. — Modification. — Société dite SECTEUR MAROCAIN D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE, 42, Pasquier. — Transfert du siège, 98, Victoire. — 14 août 1930. — *Gazette du Palais*.

13.528

SECTEUR MAROCAIN D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE

Siège : 98, rue de La Victoire, Paris

(Archives commerciales de la France, 4 février 1931)

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 28 février 1931, à 11 h., salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche.

Ordre du jour

Exposé de la situation.
Rapport du conseil d'administration.
Rapport des commissaires aux comptes.
Bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 1929.
Quitus aux administrateurs.
Divers.
Pour le dépôt des titres, MM. les actionnaires devront se conformer à l'article 32 des statuts.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

13.720

SECTEUR MAROCAIN D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE

Siège, 98, rue de la Victoire, Paris

(Archives commerciales de la France, 11 mars 1931)

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire (deuxième convocation), le 31 mars 1931, à 11 heures, salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche.

Ordre du jour

Idem.

13.722
SECTEUR MAROCAIN D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
Siège, 98, rue de la Victoire, Paris
(Archives commerciales de la France, 11 mars 1931)

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire (deuxième convocation), le 31 mars 1931, à 11 h. 30, salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche.

Ordre du jour

Exposé de la situation ;
Application de l'article 48 des statuts sociaux ;
Dissolution éventuelle de la société ;
Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs, fixation de sa rémunération ;
Divers.
Pour le dépôt des titres, MM. les actionnaires devront se conformer à l'article 32 des statuts.

SECTEUR MAROCAIN D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
(La Journée industrielle, 1^{er} avril 1921)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1929, qui font ressortir une formant, avec la solde déficitaire de
Une assemblée devait se tenir à extraordinaire a été, faute de quorum, reportée à une date ultérieure.

AVIS AUX ACTIONNAIRES
13.924
SECTEUR MAROCAIN D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
Siège, 98, rue de la Victoire, Paris
Société anonyme au capital de 15.000.000 de francs
Siège social : 98, rue de la Victoire, Paris
(Archives commerciales de la France, 10 avril 1931)

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire (troisième convocation), le 27 avril 1931, à onze heures à la salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche.

Ordre au jour

Idem.

Secteur marocain d'éclairage et de force
(La Cote de la Bourse et de la banque, 6 juillet 1932)

Il a été déclaré à l'assemblée du 5 juillet que la liquidation est suspendue en raison d'une instance pénale qui a jusqu'ici démontré la fictivité de la constitution de la société et des trois augmentations de capital successives et réalisées.
